



Divorce et impact sur le titre de séjour

Par **nanaguapa**, le **28/11/2024** à **15:21**

Bonjour,

Je sollicite votre avis juridique concernant ma situation personnelle et professionnelle, car mon mari envisage de demander le divorce. Je souhaite anticiper les conséquences éventuelles sur mon titre de séjour ainsi que sur ma situation en France.

Voici les informations essentielles de mon cas :

- Je suis titulaire d'un titre de séjour Passeport Talent – Famille Accompagnante depuis avril 2024.
- J'occupe actuellement un poste avec un contrat CDD d'un an (23/09/2024 au 22/09/2025) et un salaire net de 1 800 euros (qui est moins de 1,5 de SMIG)
- Mon mari, de nationalité marocaine, détient également un titre de séjour Passeport Talent. Il a passé un entretien pour la nationalité française et pourrait l'obtenir d'ici maximum six mois.
- Nous sommes mariés depuis le 28/11/2024 au Maroc et avons déclaré notre union en France via l'ANEF. Nous n'avons pas d'enfants.

Je me pose les questions suivantes :

1. En cas de divorce, mon titre de séjour sera-t-il automatiquement révoqué ?
2. Puis-je envisager un changement de statut vers un titre de séjour salarié, compte tenu de mon contrat actuel et de ma rémunération ?

je vous remercie

Par **youris**, le **28/11/2024** à **18:20**

bonjour,

1) votre titre de séjour n'a pas de lien avec votre situation matrimoniale, votre divorce ne change rien.

2) vous pouvez changer de type de titre de séjour, comme vous êtes en CDD , vous aurez un titre de séjour travailleur temporaire.

salutations